



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question orale n° 726

Texte de la question

M. Franck Gilard appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation de l'hôpital de Gisors. Cet établissement a créé un groupement de coopération sanitaire il y a quelques années, ce qui lui a permis de consolider son activité puisque la maternité a progressé de près de 26 % et le bloc opératoire de 60 % en 2008, et les résultats escomptés pour 2009 seront vraisemblablement supérieurs. Toutefois, le comité de défense de l'hôpital craint une fermeture de ces deux spécialités, dans le cadre de la loi HPST. Il lui demande donc de bien vouloir confirmer que les services de maternité et de chirurgie ne sont pas menacés. Par ailleurs, une autorisation pour l'attribution d'un scanner a été donnée lors du dernier SROSS, dans le cadre de ce groupement de coopération sanitaire. Aujourd'hui, le conseil d'administration est confronté à des difficultés dans la recherche de praticiens privés pour le montage de ce projet. Il lui demande donc dans quelle mesure cette autorisation pourra être prorogée.

Texte de la réponse

PERSPECTIVES DE L'HÔPITAL DE GISORS

M. le président. La parole est à M. Franck Gilard, pour exposer sa question, n° 726, relative aux perspectives de l'hôpital de Gisors.

M. Franck Gilard. Madame la ministre de la santé et des sports, je souhaite attirer votre attention sur la situation de l'hôpital de Gisors, situé dans ma circonscription. Il y a quelques années, cet établissement a créé un groupement de coopération sanitaire qui lui a permis de consolider son activité. Ainsi, en 2008, l'activité de la maternité a progressé de près de 26 % et celle du bloc opératoire de 60 %. En 2009, les résultats seront vraisemblablement supérieurs, compte tenu de l'activité soutenue au premier trimestre et de l'importante progression démographique de cette partie du département.

Toutefois, le comité de défense de l'hôpital craint une fermeture de ces deux spécialités dans le cadre de l'application de la loi " Hôpital, patients, santé et territoires ". Je vous demande donc de bien vouloir confirmer que les services de maternité et de chirurgie ne sont pas menacés.

Par ailleurs, lors du dernier SROSS, une autorisation pour l'attribution d'un scanner a été donnée dans le cadre de ce groupement de coopération sanitaire. Or, le conseil d'administration est confronté à des difficultés dans la recherche de praticiens privés pour le montage de ce projet. Pouvez-vous m'indiquer si cette autorisation pourra être prorogée ?

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé et des sports*. Monsieur le député, vous attirez mon attention sur la situation du centre hospitalier de Gisors, dans l'Eure. Cet établissement de proximité dispose d'autorisations d'activité pour les urgences, un service mobile d'urgence et de réanimation, la médecine, la chirurgie, l'obstétrique, les soins de suite et un service de gériatrie.

À l'instar de nombreux établissements de proximité de sa catégorie qui disposent d'une maternité et d'une activité chirurgicale, le centre hospitalier de Gisors souffre, dans ces secteurs, de fragilités qui ont été relevées par le schéma régional d'organisation sanitaire de Haute-Normandie.

Face à ce constat, l'établissement a pris des initiatives, validées en 2006 par l'agence régionale d'hospitalisation de Haute-Normandie, sous la forme, tout d'abord, d'un groupement de coopération sanitaire, qui a permis à des praticiens libéraux d'intervenir à l'hôpital en réalisant des actes chirurgicaux et de consultations. Ainsi, une vingtaine de praticiens libéraux spécialistes interviennent pour des actes programmés, en plus de ceux des praticiens de l'hôpital.

Il est manifeste que ce groupement a dynamisé l'activité de l'établissement et accru les possibilités, pour la population en croissance du bassin de Gisors, d'accéder en proximité à des soins pratiqués par des médecins spécialistes. Entre 2005 et 2008, les entrées en chirurgie ambulatoire sont ainsi passées de 786 à 1 068 et le nombre d'interventions au bloc opératoire de 1 387 à 2 222. Toutefois, le nombre de séjours classants en chirurgie reste inférieur à 1 500 et l'établissement s'emploie, en ce milieu d'année, à développer les actes classants, comme l'ablation de la cataracte.

S'agissant de la maternité, son activité a progressé, passant de 607 accouchements en 2005 à 686 accouchements en 2008. L'activité des urgences est, quant à elle, passée de 16 500 à 19 400 passages, avec une augmentation des sorties SMUR, au nombre de 600 en 2008.

Comme le directeur de l'ARH, que vous avez rencontré récemment, vous l'a indiqué, une évaluation de la dynamique de l'établissement va être lancée dans les prochaines semaines, conformément au schéma régional d'organisation sanitaire. Je ne peux donc me prononcer à ce stade sur l'évolution des services de maternité et du bloc opératoire ; nous en saurons plus à l'automne. Mais je suis très confiante, compte tenu de la dynamique qui a été lancée.

Quant au projet de scanner, qui a été autorisé en juin 2007 mais qui n'est pas installé, il se heurte, comme vous l'indiquez, à des difficultés liées au montage d'un groupement d'intérêt économique avec les radiologues libéraux intéressés. L'établissement a demandé à ces radiologues de se déterminer rapidement, quitte à revoir le montage juridique envisagé s'il s'avérait que le modèle envisagé initialement n'était pas réalisable. Soyez en tout cas assuré de l'attention que l'ARH et moi-même portons à ce dossier. Il n'est pas envisagé de rendre caduque cette autorisation, dès lors que toutes les pistes de mise en oeuvre n'ont pas été explorées.

J'ai conscience du réel dynamisme du centre hospitalier de proximité de Gisors, ainsi que des efforts qui ont été faits par l'ensemble des soignants, en particulier par la communauté hospitalière, et je tiens à vous exprimer à cet égard toute ma satisfaction. La construction d'une maison d'accueil spécialisée de vingt-cinq lits, la restructuration du secteur personnes âgées - comprenant, en particulier, vingt-huit lits pour la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et un accueil de jour de douze places -, ainsi que la mise en place d'une filière gériatrique au sein de l'établissement illustrent ce dynamisme. J'adresse donc aux personnels mes remerciements et mes félicitations.

M. le président. La parole est à M. Franck Gilard.

M. Franck Gilard. J'ajoute, madame la ministre, que notre territoire est tout à fait atypique, puisqu'il empiète sur l'Île-de-France et la Picardie et que sa progression démographique est deux fois plus importante que celle du département de l'Eure. Je vous remercie pour les précisions que vous nous avez apportées. Comme le disait Tristan Bernard : " Jusqu'à présent nous vivions dans l'angoisse, désormais nous vivrons dans l'espoir. " *(Sourires.)*

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 726

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2009, page 4989

Réponse publiée le : 3 juin 2009, page 4762

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mai 2009